



*Animation d'ateliers  
thématiques dans le cadre du  
PLPDMA de Limoges Métropoles*

Atelier Réemploi  
Mardi 5 juillet 2022  
14h – 17h



[www.ecogeos.fr](http://www.ecogeos.fr)



### ● Objectif de l'atelier

**Réfléchir ensemble à des solutions de réemploi à développer sur le territoire**

*...dans le cadre du programme local de prévention des déchets de Limoges Métropole*



### ● Cadre des échanges

- L'atelier est basé sur de la **co-construction** avec l'appui d'un temps initial de présentation
- **Ecoute** et **bienveillance** dans les échanges
- Il n'y a **pas de « mauvaise réponse »**, toutes les options peuvent être abordées
- Les échanges sont libres entre participants mais **n'engagent en rien Limoges Métropole**



14h : Mot d'accueil, tour de table et présentation de la démarche



14h30 : Présentation des enjeux sur la prévention des déchets en général et sur la thématique du réemploi



15h : **Vos réactions par rapports à la thématique et aux actions en cours**



15h20 : Pause et organisation des sous-groupes de travail



15h30 : **Groupes de travail thématiques** – Identification d'actions



16h30 : Partage des résultats des groupes de travail en plénière

17h : Fin de la réunion



Mot d'accueil

**Sarah Gentil**



**Présentez-vous !**

# 1. CONTEXTE ET ENJEUX

2. LES ACTIONS EN COURS

2. VOS RÉACTIONS

3. SE PROJETER ENSEMBLE



# 1. CONTEXTE ET ENJEUX

*SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS  
EN GÉNÉRAL*





# 1. Contexte et enjeux : Contexte national autour de la prévention

8

## La prévention des déchets consacrée par la réglementation :

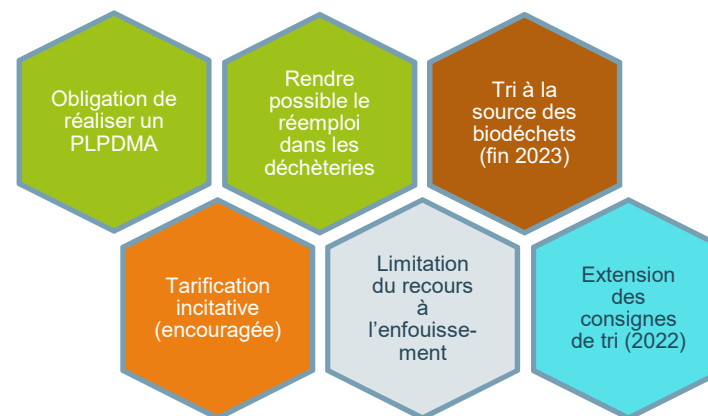
(Principales lois : LTECV en août 2015 / AGECE en février 2020 / Climat et Résilience en août 2021)

- **Une priorité à la prévention** sur toute opération de gestion des déchets inscrite dans le Code de l'environnement
- Objectif de la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGECE) du 10 février 2020 : **réduction de 15 % des déchets en 2030** par rapport à 2010
- Interdiction progressive de certains **plastiques à usage unique** entre 2021 et 2023 (gobelets, assiettes, couverts, pailles, cotons-tiges...)
- Diverses autres mesures réglementaires favorisant le **réemploi**, la lutte contre le **gaspillage alimentaire**, la réduction de la **consommation de papier**, etc.

## PLPDMA... De quoi parle-t-on ?

- PLPDMA = **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**
- Une démarche prévue par la **loi Grenelle II** de 2010 et encadrée par le **décret du 10 juin 2015** relatif aux PLPDMA
- Se traduisant par un **programme d'actions** d'une durée de **six ans**
- Fixant des **objectifs compatibles** avec la loi AGECE et avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (PRPGD)

## Un service public de prévention et gestion des déchets (SPPGD) en pleine évolution







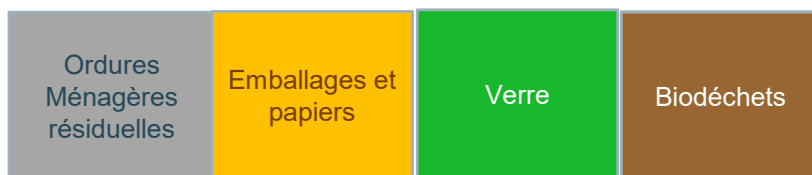
# 1. Contexte et enjeux : Le périmètre d'intervention des PLPDMA

- Les PLPDMA doivent viser une réduction de l'ensemble des déchets collectés par les collectivités compétentes

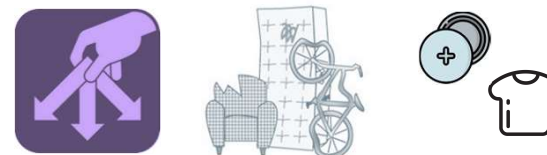
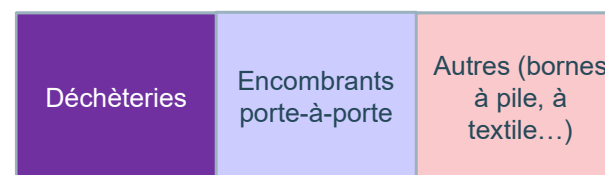
## Périmètre d'intervention du service public de prévention et de gestion des déchets

DMA = Déchets Ménagers et Assimilés

### Déchets produits « en routine »



### Déchets occasionnels



- La plupart de ces déchets sont produits par les ménages mais une part non négligeable de déchets non ménagers est aussi concernée

### Déchets des ménages

Moyenne nationale : 80 % des DMA

### Déchets

### « assimilés »

Moyenne nationale : 20 % des DMA



# 1. Contexte et enjeux : Les axes d'intervention des PLPDMA

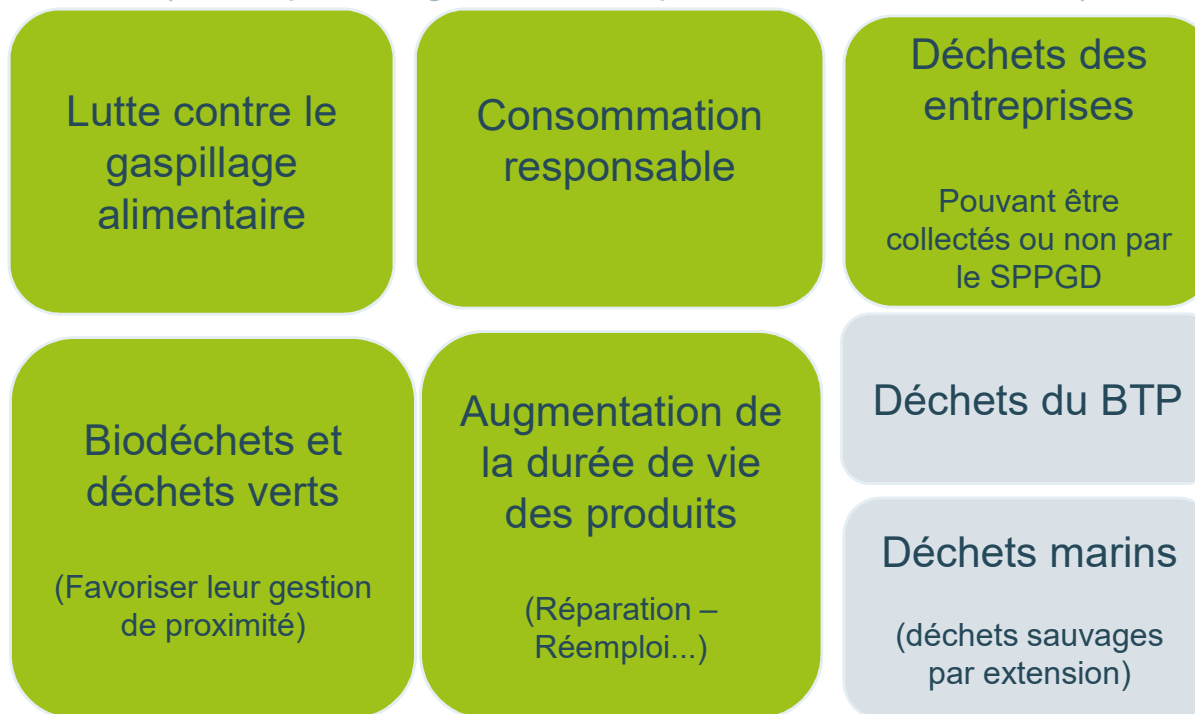
- **Afin de réduire la quantité de déchets produits, 10 axes d'intervention sont identifiés** par l'ADEME dans son *Guide pour l'élaboration et la conduite des PLPDMA* (2016). Ces axes sont destinés à servir de cadre pour la structuration des actions des collectivités. A noter qu'il n'y a pas d'obligation de couvrir tous ces axes.

## 3 axes transversaux



## 7 axes thématiques

(dont 2 plus éloignés du champ d'intervention des EPCI)



# 1. CONTEXTE ET ENJEUX

*SUR LA THÉMATIQUE SPÉCIFIQUE  
DU RÉEMPLOI*

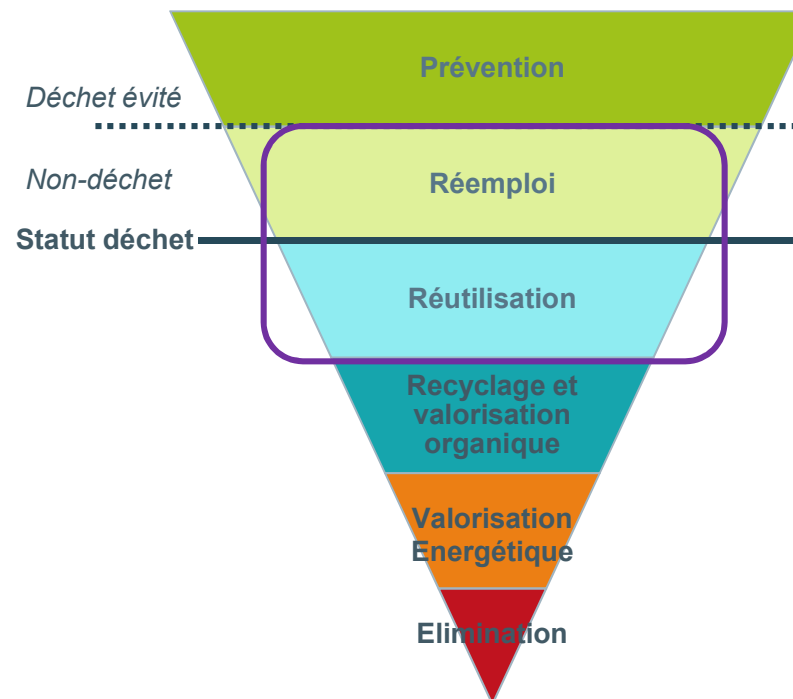




# 1. Contexte et enjeux : Notion de réemploi

## ● Le réemploi, prioritaire par rapport à toute autre forme de valorisation

- La **hiérarchie des modes de traitement des déchets** (inscrite dans le Code de l'Environnement) privilégie dans l'ordre la **prévention y compris le réemploi**
- Le **réemploi** au sens strict et à distinguer de la **réutilisation** qui implique un passage par le statut de déchet (ex : linge transformé en tote bag)
- Dans la pratique, cependant, ces deux notions sont souvent regroupées



### LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION



Source : ADEME, 2015.

Dans le cadre de cet atelier :

**Réemploi au sens large = réemploi strict + réutilisation**  
(hors statut de déchet) (passage par le statut de déchet)



## 1. Contexte et enjeux : Contexte réglementaire autour du réemploi

13

### ● La loi Anti-gaspillage pour l'Economie Circulaire (AGEC) du 20 février 2020

- **Un objectif global : Un taux de réemploi supérieur à 5% des DMA** d'ici 2030.

*D'après l'ADEME, le potentiel de réemploi/réutilisation est d'environ 25 % des DMA*

- **Une obligation concernant les achats des collectivités** : A partir du 1er janvier 2021, les biens acquis par les collectivités **sont issus du réemploi/réutilisation ou intègrent des matériaux recyclés** dans des proportions variant de **20 à 40 % selon les produits**.

- **Une obligation concernant les déchèteries** : Les collectivités sont tenues de **prévoir une zone de réemploi** et de permettre l'accès à ce gisement aux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) qui en font la demande.

### ● D'autres dispositions en lien avec le réemploi existent à l'échelle nationale

- **Filières à responsabilité élargie du producteur (REP)** intégrant la réutilisation
- **Vers une généralisation des emballages réemployables** : Fin de la **mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique** d'ici 2040 (avec objectifs intermédiaires)
- **Réparation encouragée** : Indice de réparabilité obligatoire depuis le 1er janvier 2021, obligation de disponibilité de pièces détachées au moins 5 ans pour certains appareils
- **Lutte contre l'obsolescence programmée** : un délit pénal depuis 2015



# 1. Contexte et enjeux : Les enjeux du réemploi

## ➤ Enjeux environnementaux

- Allongement de la durée de vie des objets : Réduction de l'impact environnemental lié à la **réduction des déchets** et à la baisse de la **consommation de matières premières** (ex : 8 000 L d'eau et 32 kg de matière première pour un jean)

- En moyenne une ressourcerie permet de détourner **490 tonnes de déchets par an**

## ➤ Enjeux économiques et sociaux

- Selon Gaïa (Global Alliance for Incinerator Alternatives), la réparation crée **200 fois plus d'emplois** que l'incinération et la mise en décharge

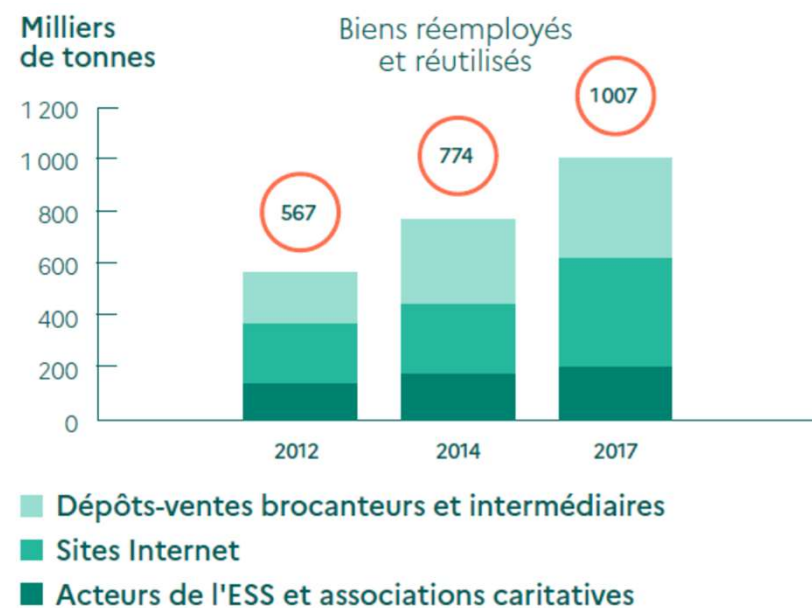
- Synergies avec l'**économie sociale et solidaire** : les métiers du réemploi peuvent être vecteurs d'insertion économique et sociale

- Maîtrise des **coûts de gestion des déchets**

## ➤ Enjeu de changement des modes de consommation

- Le réemploi peut participer d'une remise en cause du **consumérisme**

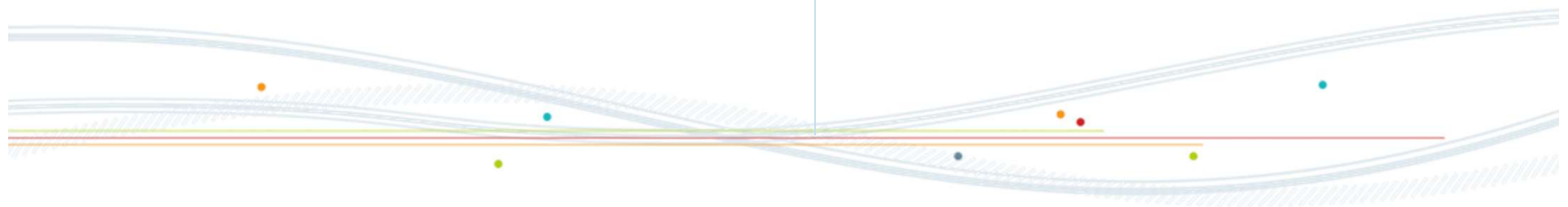
- Le réemploi est dans une **dynamique importante** en France ces dernières années.



Source : ADEME, Chiffres clés déchets 2020

# 1. CONTEXTE ET ENJEUX

*SUR LE TERRITOIRE DE LIMOGES  
METROPOLE*





# 1. Contexte et enjeux : Contexte de Limoges Métropole

16

## ● Caractéristiques du territoire

- Communauté urbaine regroupant 20 communes et **près de 208 000 habitants**
- **Territoire hétérogène** : la ville-centre de Limoges concentre une part importante de la population et des services
- Un taux assez élevé d'**habitat vertical** (54 %)

## ● Compétences déchets

- Compétences de prévention, de collecte et de traitement des déchets

## ● Historique de la démarche de prévention

- Premier programme local de prévention des déchets **lancé en 2012** (volontaire, soutenu par l'ADEME)
- Territoire labellisé **ZDZG** en 2016 (Zéro Déchet Zéro Gaspillage)
- 2<sup>e</sup> Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (2016-2021)
- 3<sup>e</sup> PLPDMA **en cours d'élaboration** (2022-2027)



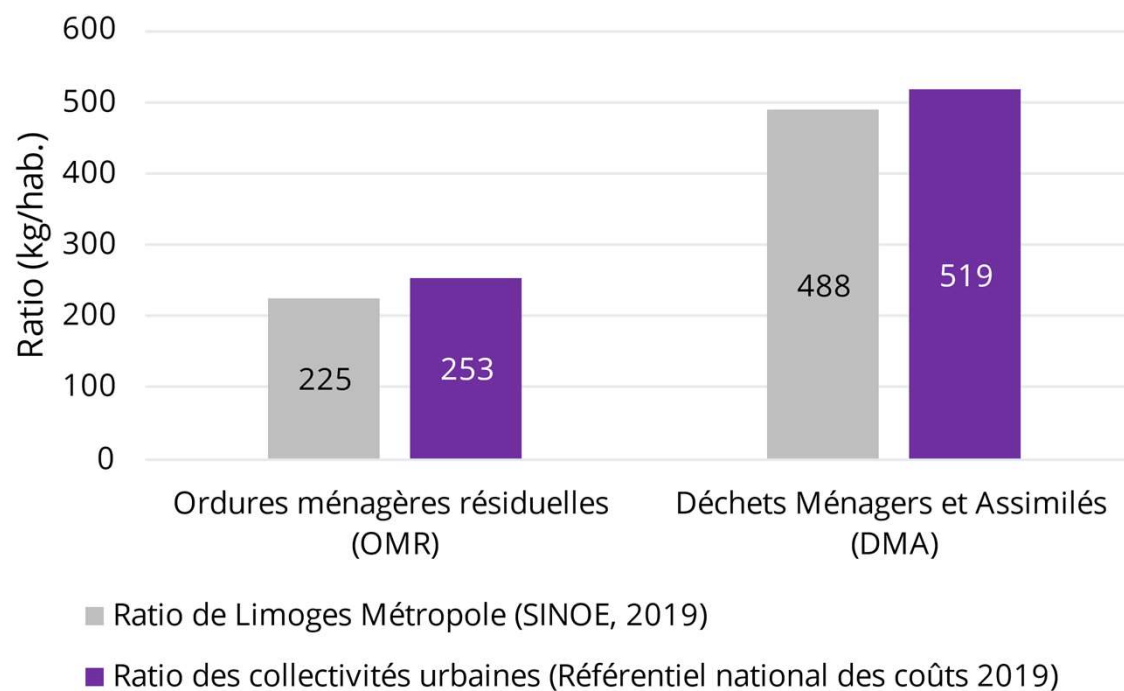




# 1. Contexte et enjeux : Performances de Limoges Métropole

## • Performances

Les ratios de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de Limoges Métropole sont légèrement inférieurs aux références nationales des collectivités de typologie urbaine. La collectivité est donc **plutôt performante** mais une **marge de manœuvre importante** demeure, d'autant plus que le ratio de DMA a peu évolué depuis 2011 (- 3 %).



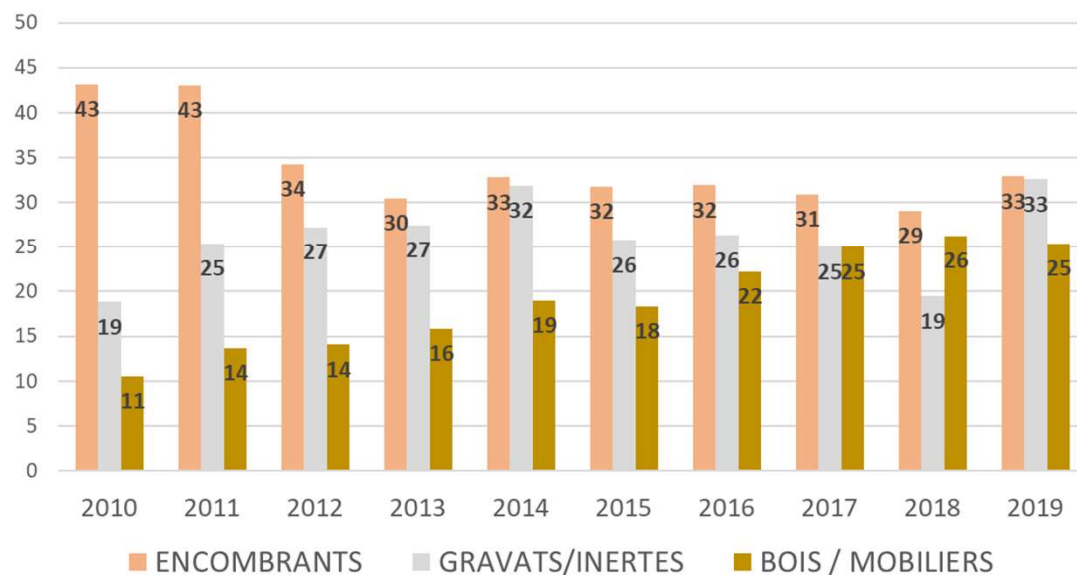
*Comparaison des ratios de Limoges Métropoles avec la moyenne des ratios de collectivités de même typologie.*



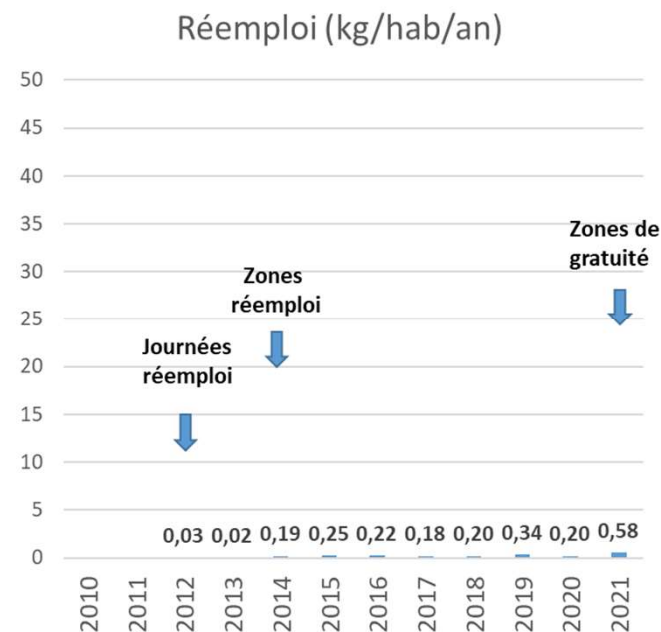
# 1. Contexte et enjeux : Contexte des apports en déchèterie

## ● Les apports en déchèteries à Limoges Métropole

Principaux apports en kg/hab/an sur déchèteries  
(hors déchets verts) : +20 kg/hab/an en 10 ans en cumulé



VS



## ● Les causes de l'augmentation de déchets d'encombrants

- Des objets de moins bonne qualité
- Des pratiques commerciales qui encouragent l'achat
- Diminution de l'offre de la réparation
- Un coût trop élevé de la réparation par rapport au neuf

1. CONTEXTE ET ENJEUX
- 2. LES ACTIONS EN COURS**
2. VOS RÉACTIONS
3. SE PROJETER ENSEMBLE





## 2. Les actions en cours : Actions de prévention de Limoges Métropole

20

- Principales actions menées jusque-là sur les 3 axes concernés par la série d'ateliers





## 2. Les actions en cours : Focus sur les actions liées au réemploi

21



Collecte semestrielle  
d'encombrants dans les  
communes hors Limoges  
(extension à Limoges en  
septembre 2022)

**Bennes et Zones  
réemploi**  
en partenariat avec  
ALEAS

Sur 5 déchèteries  
(les 3 de Limoges  
+ Couzeix + Panazol)

Le 1er samedi  
de chaque  
trimestre à Isle

**Journées  
réemploi**

**Zone de gratuité  
sur 5 déchèteries**





## 2. Les actions en cours : Enquêtes et concertation

Par ailleurs, Limoges Métropole a lancé un processus de concertation global sur ses actions de prévention des déchets :

- **Réalisation d'une enquête en ligne sur la réduction des déchets**
- **Réalisation de 15 entretiens avec des acteurs du territoire**

Acteurs interrogés sur la thématique du réemploi :

Acteur	Prise en compte du réemploi
Co-lec	Plateforme numérique, récupération déchets électroménagers
Odeys	Accompagnement du réemploi dans le bâtiment
Aleas	Ressourcerie, plateforme de réemploi

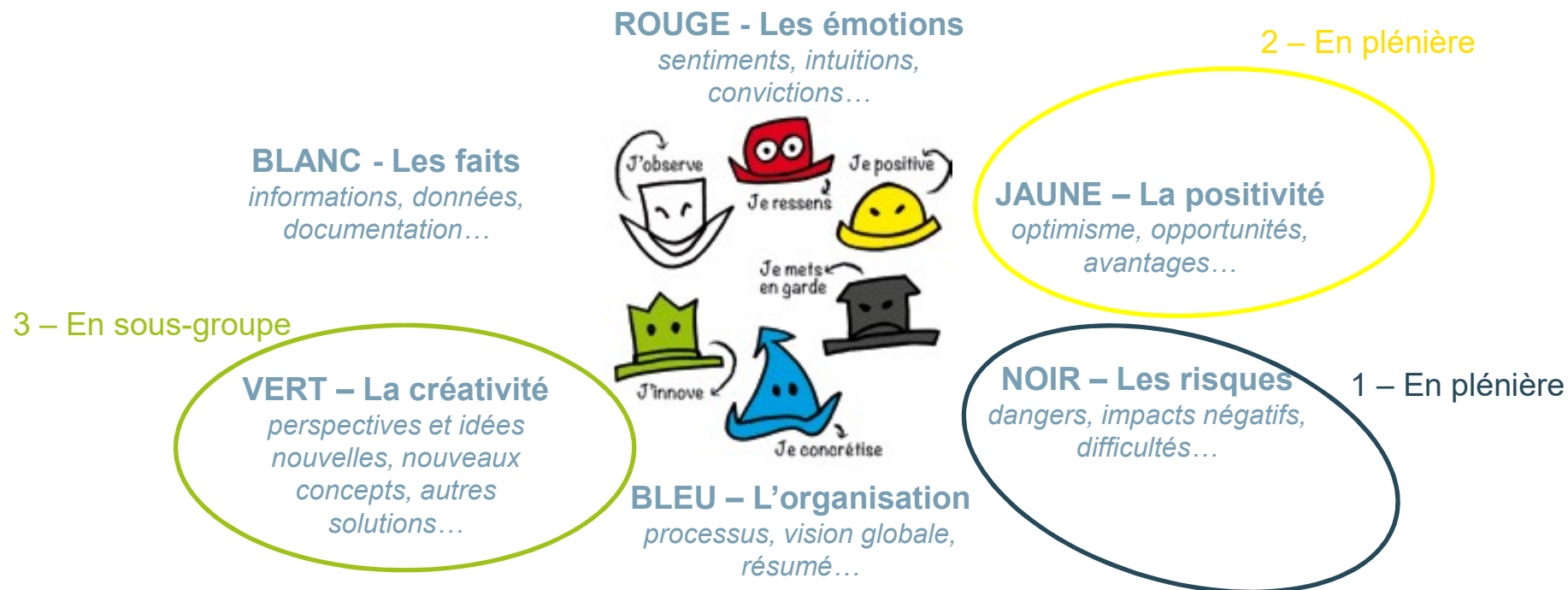
- **Animation de trois ateliers de concertation**

1. CONTEXTE ET ENJEUX
2. LES ACTIONS EN COURS
- 3. VOS RÉACTIONS**
4. SE PROJETER ENSEMBLE





### 3. Vos réactions : Les chapeaux de Bono



**Prenez votre chapeau noir !**



Quels sont les freins / risques observés ?

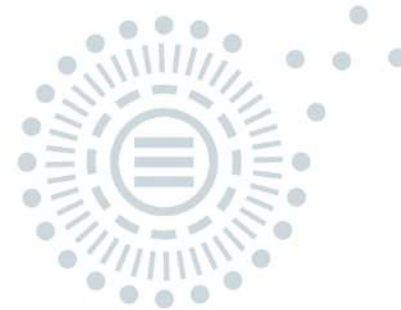
**Prenez votre chapeau jaune !**



Quelles sont les opportunités au développement du réemploi ?



1. CONTEXTE ET ENJEUX
2. LES ACTIONS EN COURS
3. VOS RÉACTIONS
- 4. SE PROJETER ENSEMBLE**





## 4. Se projeter ensemble : Organisation des GTT

26



### **GTT n°1 : Réemploi des meubles et équipements**

Meubles, équipement électroménager, véhicules, matériel médicalisé, équipement numérique, etc.



### **GTT n°2 : Textiles et objets d'intérieur**

Vêtements, accessoires, livres/CD/DVD..., plantes, objets décoratifs, petits ustensiles, etc.



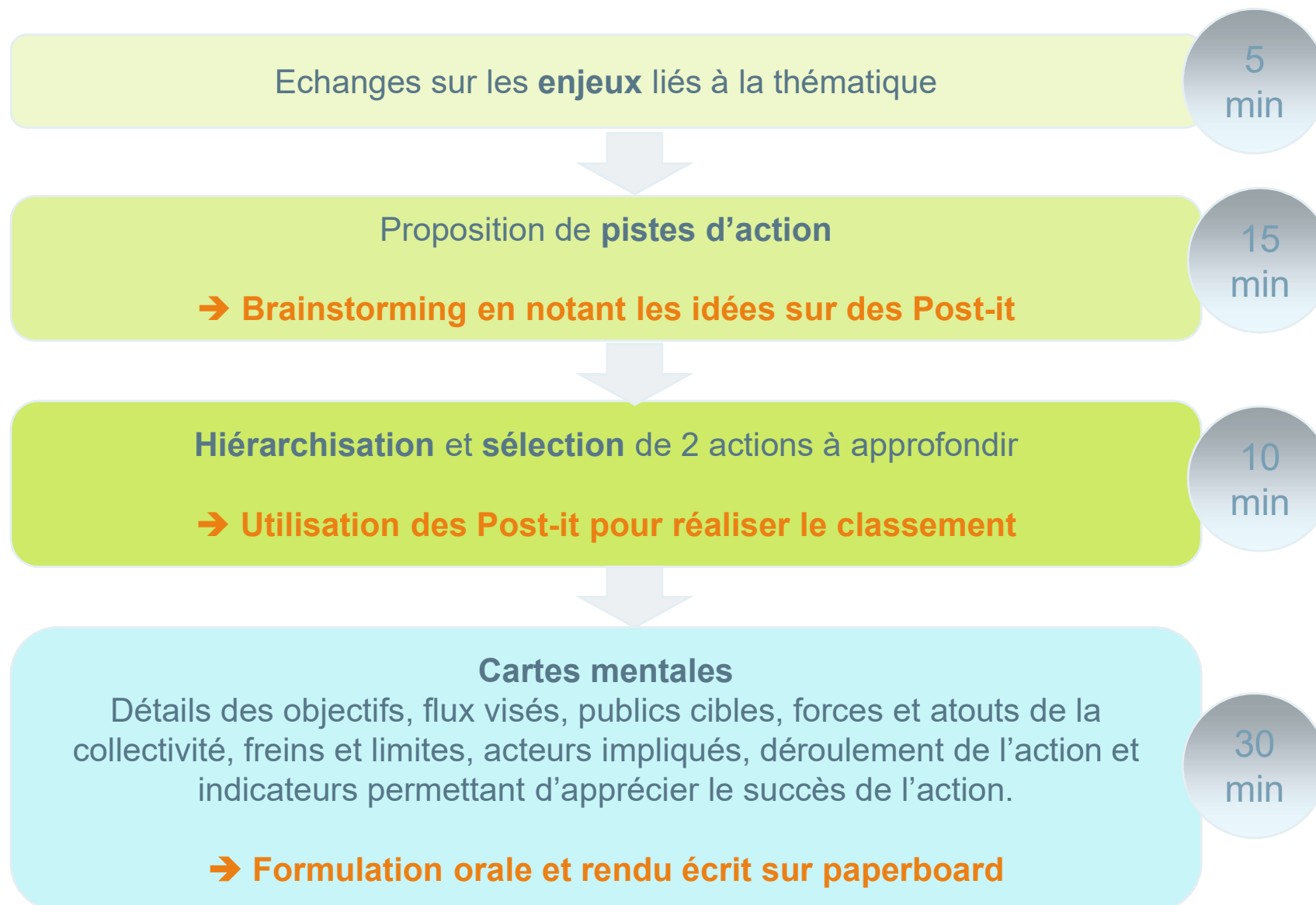
### **GTT n°3 : Matériaux et outils**

Matériaux de construction, objets et matières récupérées, matériel de bricolage et de jardinage, etc.



## 4. Se projeter ensemble : Déroulé de la session de travail

27





## 4. Se projeter ensemble : Restitution en plénière

---

28

- **Synthèse et présentation des contributions**



**Consigne** : synthèse et présentation des contributions pour chaque groupe



**Temps dédié** : 5 à 10 min par groupe



## 4. Se projeter ensemble : Restitution en plénière

---

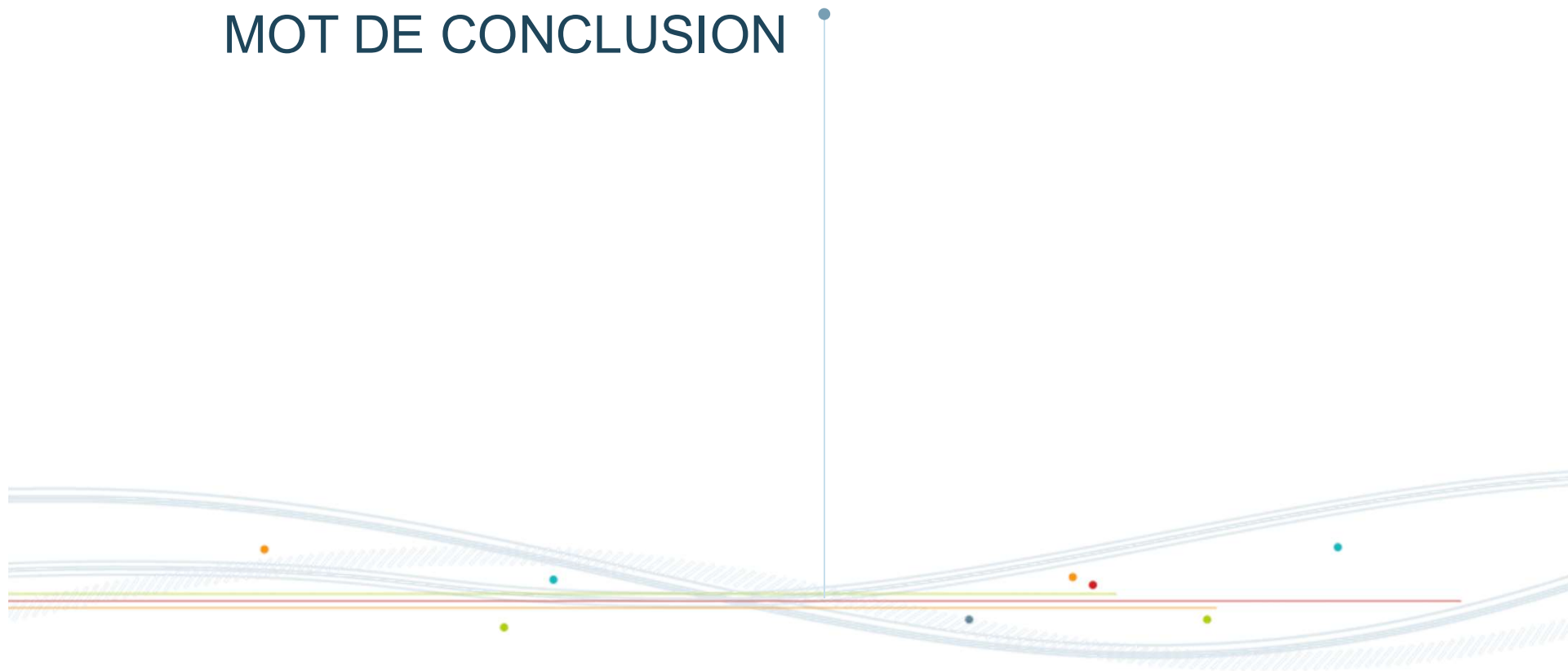
29

- **Temps d'échanges**



**Temps dédié : 5 min**

# MOT DE CONCLUSION



MERCI POUR VOTRE  
PARTICIPATION !

